

Bourse aux matériaux d'excavation

Question

En novembre 2009, l'Etat de Vaud annonçait la création d'une bourse aux matériaux d'excavation. On peut la consulter sur Internet ; elle est gratuite, à disposition des services publics constructeurs et des entreprises du bâtiment et génie civil.

La problématique liée aux matériaux d'excavation (30 à 40 millions de mètres cubes en Suisse par année) est donc bien présente dans notre canton également. Eu égard à cette constatation, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat fribourgeois connaît le modèle vaudois ? Si oui, comment l'évalue-t-il ?
2. Est-il disposé à étudier l'introduction d'une telle bourse pour Fribourg ?

Le 18 mars 2010

Réponse du Conseil d'Etat

Les bourses pour matériaux d'excavation non pollués peuvent être des outils intéressants car elles favorisent la réutilisation de matériaux et facilitent la recherche de sites adéquats aussi proches que possible des lieux de production de ces matériaux. De telles bourses s'inscrivent dans une approche de développement durable, puisqu'elles permettent à la fois un gain économique et un gain environnemental vu la limitation des transports, la diminution des déchets et la préservation des ressources naturelles.

L'Etat de Vaud a mis en place une bourse pour les matériaux d'excavation en novembre 2009, dont le but est de réutiliser ces matériaux sur des chantiers, situés dans toute la mesure du possible à proximité des lieux d'extraction. Même si les premiers constats sont positifs, il est encore trop tôt pour tirer un bilan définitif sur ce projet. Il faut également relever qu'une bourse aux matériaux d'excavation existe aussi dans le canton de Fribourg, sous le nom de Soleva. Elle a été développée par des privés qui en assurent aussi l'exploitation.

De manière générale, la situation actuelle de la gestion des matériaux d'excavation non pollués dans le canton de Fribourg est satisfaisante, puisque les volumes à disposition dans les gravières et carrières à l'échelle cantonale sont suffisants pour couvrir les besoins pour une quinzaine d'années. En effet, selon un recensement de 2005, le volume annuel de matériaux d'excavation non pollués à stocker annuellement est de l'ordre de 600 000 m³ alors que les volumes à disposition pour des remises en culture sont aujourd'hui de l'ordre de 10 millions de m³. Cet équilibre est toutefois fragile puisque la situation dans certaines régions dépourvues de sites d'extraction est moins favorable et la réalisation de chantiers générant de grandes quantités de matériaux d'excavation peut remettre en question très rapidement la planification.

Par ailleurs, la gestion des matériaux d'excavation non pollués bénéficie dans le canton de Fribourg d'un cadre clair qui vient d'être précisé par la modification du plan directeur cantonal entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Les priorités d'utilisation des matériaux d'excavation sont définies ainsi que les conditions à satisfaire pour leur utilisation sur des chantiers ou en cas de modification de terrain. Il faut encore relever que la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), entrée en vigueur également au

début de cette année, donne un caractère public aux remblayages des sites d'extraction et permet d'éviter ainsi des effets néfastes obligeant les entreprises à des transports inutiles.

1. Est-ce que le Conseil d'Etat fribourgeois connaît le modèle vaudois ? Si oui, comment l'évalue-t-il ?

Le Conseil d'Etat connaît le modèle vaudois. Il le trouve intéressant, mais attend de pouvoir prendre connaissance des résultats de l'enquête de satisfaction que le canton de Vaud doit effectuer prochainement.

2. Est-il disposé à étudier l'introduction d'une telle bourse pour Fribourg ?

Le Conseil d'Etat estime que les conditions cadres pour une gestion rationnelle et durable des matériaux d'excavation ont été mises en place dans le canton. Il estime aussi qu'il n'est pas de son devoir de s'impliquer dans la mise en place d'outils opérationnels pour améliorer ou faciliter la gestion de ces matériaux. Toutefois, il est prêt à évaluer les bourses existantes pour les matériaux d'excavation ainsi que d'éventuels projets en développement, s'ils sont en mesure d'apporter des améliorations sensibles à la situation actuelle. Le modèle vaudois sera analysé dans ce cadre.

Fribourg, le 1^{er} juin 2010